

vincial et administration municipale; représentation parlementaire). IV. Population (accroissement et répartition; statistiques vitales; immigration). V. Production (inventaire général de la production, agriculture; forêts; fourrures; pêcheries; mines; forces hydrauliques; manufactures; construction). VI. Commerce (intérieur et extérieur). VII. Transports et communications (chemins de fer; tramways; messageries, voirie; automobilisme; aviation; canaux; navigation; télégraphe; téléphone; postes). VIII. Travail, salaires et cours. IX. Finances (publiques: fédérales, provinciales, municipales, richesse nationale et revenus; privées: système monétaire, banques, assurances, faillites). X. Instruction publique. XI. Hygiène publique, assistance et sociologie. XII. Administration, Terres domaniales; Défense publique; Travaux publics; Indiens; Rétablissement des soldats dans la vie civile; autres rouages administratifs). XIII. Sources de la statistique et autres informations concernant le Canada. XIV. Registre annuel pour 1924 (Législations fédérale et provinciale); Principaux événements; Nécrologie; Nominations, etc.).

II.—LOIS APPLIQUÉES PAR LES MINISTÈRES FÉDÉRAUX.

Principales lois du Parlement, appliquées par les ministères du Gouvernement fédéral du Canada. Liste dressée d'après les renseignements fournis par les divers ministères.

(Les nombres entre parenthèses indiquent le chapitre des Statuts Révisés du Canada, 1906—S.R.C. 1906.)

Agriculture.—Fermes et Stations Expérimentales; Fruits et marques des fruits; Industrie laitière; Réfrigération; Entrepôts Frigorifiques; Contrôle des Graines; Fourrages et Provende; Généalogie du Bétail; Bétail et Produits Animaux; Maladies Contagieuses des Animaux; Viandes et Aliments en conserves; Insectes et fléaux destructeurs; Loi des Produits Laitiers; Loi des Engrais Chimiques; Racines; Article 235 du Code Criminel (Paris aux Courses).

Commission du Service civil.—Amendement à la loi de Retraite et de Pension du Service Civil (13-14 Geo. V, c. 8); amendement à la loi de Retraite du Personnel administratif (13-14 Geo. V, c. 5); Loi du Service Civil (8-9 Geo. V, c. 12, telle qu'amendée par 10 Geo. V, c. 10; 10-11 Geo. V, c. 41 et 11-12 Geo. V, c. 22).

Douanes et Accise.—Tarif douanier; douanes; navigation (en partie); Maladies infectieuses et contagieuses des animaux (en partie); Insectes et Fléaux destructeurs (en partie); Exportations; Droits d'Auteur (en partie); Pétrole et Naphte; Revenu de l'Intérieur; Revenu Spécial de Guerre, 1915; Impôt sur le Revenu, 1917.

Affaires extérieures.—Le rôle et les attributions de ce département sont définis par la Loi du Département des Affaires extérieures, 1912 (2 Geo. V, c. 22) et par la Loi sur le Traité des eaux limitrophes internationales (1-2 Geo. V, c. 28) telle qu'amendée par le statut du 3 avril 1914 (4 Geo. V, c. 5).

Finances. Ministère des Finances et Trésorerie; Crédits; Retraites et Pensions de retraite; Imprévus; Revenu consolidé et Vérification de Comptes; Circulation monétaire; Hôtel des Monnaies d'Ottawa; Billets du Dominion; Subsidés provinciaux; Banques, Banques d'Épargne; Caisse de Petite Economie; Caisses Populaires de Québec; Lettres de Change; Intérêt; Loi sur le Revenu spécial de Guerre, 1915 et amendements (en partie); Loi de Finance; Loi concernant la Commission d'Embellissement d'Ottawa.

Santé Publique.—Loi de la Quarantaine (74); Loi de l'Hygiène aux Travaux Publics (135); Loi de la Lèpre (136); Loi de la Navigation (marins malades ou en détresse) (113); Loi sur les Médicaments Brevetés (7-8 Ed. VII, c. 56). Loi sur l'Opium et les Narcotiques; loi concernant les Dénrées alimentaires et les Drogues; loi concernant le Miel; loi concernant les Produits de l'Erable.

Affaires Indiennes. Loi des Indiens 1906 et tous ses amendements.

Intérieur.—Ministère de l'Intérieur; Terres domaniales; Arpentage des Terres domaniales; Parcs et Réserves forestières; Irrigation; Zone des chemins de fer; Eaux de la zone des chemins de fer; Yukon; Opérations minières dans les placers du Yukon; Forces hydrauliques du Dominion; Land Titles; Le gibier du Nord-Ouest; Les territoires du Nord-Ouest; Terres de l'armée et de la marine; Assèche-